



Dispensé de timbrage

BOULOGNE CC

UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET VIRY-CHATILLON
 Imprimé sur papier recyclé
 Déposé le 30 septembre 2011



Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Septembre-Octobre
 2011
 Bimestriel n° 144

VIVE LA CRISE !

Cette rentrée se caractérise par un matraquage médiatique et gouvernemental sur la question de la dette, avec comme corollaire les bourses qui plongent et les banques qui crisent. On noie le poisson et au final ce qui sort du chapeau c'est qu'il y a une dette et qu'il va falloir qu'on la paye ! Nous n'avons pas le choix sinon les agences de notation vont baisser notre note, nos banques vont faire faillite, le pays aussi et Nana Mouskouri va revenir en tête des ventes de disques... Tout ça à cause des Grecs, vous l'aurez compris !

Nul ne nous rappelle bien sûr que cette crise est la même que celle de 2008, dans la continuité d'une crise structurelle du capitalisme, crise dont il a besoin pour se régénérer et rémunérer plus encore le capital au détriment du travail. Ce qu'on nous propose pour remède c'est encore et toujours la saignée des médecins de Molière, c'est à dire aller plus loin dans la concurrence, les privatisations, la réduction des dépenses publiques. Et à aucun moment le système capitaliste n'est remis en cause pour ce qu'il est : une immense machine à broyer les plus modestes pour permettre à certains de

s'enrichir plus encore, en mettant en concurrence les salariés et en cassant les ultimes solidarités qui le gênent encore quelque peu.

L'Éducation n'échappe pas à cette logique mortifère : les salaires stagnent, en attendant une baisse envisagée déjà dans beaucoup d'esprits. Ainsi, selon une enquête récente de l'OCDE, la France est le dernier pays pour l'évolution de ses dépenses éducatives, moins rapide que le PIB.

Le salaire des enseignants français est très nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Seule, la Hongrie fait pire que la France. Ça suffit !

Le gouvernement ne peut plus se cacher derrière ses mensonges et son mépris.

Le Service Public d'Éducation se dégrade !

Face à tout cela que pouvons nous ?

Une seule réponse : nous mobiliser tous ensemble pour un autre partage des richesses : c'est l'urgence face à la crise.

Alors vive la crise si elle doit nous permettre de sortir la tête hors de l'eau en remettant en

cause le système actuel.

Face aux plans d'austérité annoncés, une seule règle d'or pour les salariés : la mobilisation.

Mobilisons-nous le 11 octobre pour une journée d'action interprofessionnelle nécessaire même si elle n'est sûrement pas suffisante.

Mobilisons-nous pour un syndicalisme fort qui permette d'imposer nos solutions.

Exprimons-nous tout de suite en votant CGT Educ'action aux prochaines élections professionnelles, qui représentent un enjeu inédit pour notre organisation.

Pour que la CGT puisse continuer à faire entendre sa voix, différente des autres, dans l'Éducation nationale de la maternelle à l'université, et dans une logique combative et interprofessionnelle.

Selon la formule consacrée :
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT EDUC'ACTION AUX PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 13 AU 20 OCTOBRE !

Frédéric Moreau,
 secrétaire académique adjoint,
 élu paritaire CGT Educ'action Versailles.

Sommaire

Édito	1
Avis de recherche CUI	2
Des hauts et des bas !	3
Stagiaires : une nouvelle rentrée sous tension	4-5
Vote électronique : comment ça marche ?	6
Les sales profs !	7
Coordonnées	8

AVIS DE RECHERCHE :

OÙ SONT NOS COLLÈGUES EMPLOYÉ.E.S EN CUI ?

(Contrat Unique d'Insertion)

Les Préfets ont ordonné, lors du premier trimestre 2011, l'arrêt de tous les renouvellements de contrat des salariés en CUI.

A cette rentrée, des centaines de collègues disparaissent des nos écoles, collèges et lycées. Ils travaillaient dans les secrétariats, les intendances, les services de la vie scolaire, leur contrat est arrivé à terme à la fin de l'année scolaire et aucun renouvellement de contrat n'a été proposé. Les collègues ont ainsi été privés de revenus pendant plus de trois mois, alors qu'ils sont déjà dans une situation de grande précarité et sans garantie aucune de réemploi. Pour ces salariés précaires, comme pour nos établissements et écoles, c'est une catastrophe !

Les organisations syndicales se sont adressées immédiatement aux préfets pour exiger le retrait immédiat de ces décisions, en demandant le renouvellement des contrats et la création d'emplois statutaires dans la fonction publique avec une formation, un statut, un développement de carrière.

Après des mois, voire des années de recherche, certains salariés privés d'emploi postulent à des « contrats aidés », c'est-à-dire des contrats financés partiellement par l'État. Les employeurs qui utilisent ces contrats sont les administrations publiques et les associations, mais aus-

si des entreprises privées. Ces contrats existent depuis 30 ans, sous différentes dénominations : TUC, SIVP, emplois jeunes, CI-RMA, CAV (Contrat d'avenir), CUI (contrat unique d'insertion), CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), CIE (contrat initiative emploi).

Il y a eu 530 000 contrats aidés signés en 2010, et 500 000 prévus en 2011.

Les aides diverses aux entreprises, sous forme d'exonération de cotisations sociales, d'aides directes ou d'exonérations fiscales, ont atteint la somme de 72 milliards d'euros en 2010... de quoi créer près de 3 millions d'emplois à 1 500 euros bruts par mois, sur 13 mois !

En ce qui concerne les contrats aidés, ils sont présentés comme permettant à des salariés privés d'emploi, la plupart du temps au chômage depuis longtemps, de retrouver une activité salariée.

Quels sont les taux de retour à l'emploi après un contrat aidé ? C'est difficile de le savoir, car comme d'habitude, ces informations sont gardées secrètes et une astuce classique est de mélanger dans une même catégorie le retour à l'emploi vers les CDD de plus de six mois et les CDI... Comme si c'était la même chose !

D'après l'article des *Échos* du 31 janvier 2011 à ce sujet, le taux de retour à l'emploi vers les CDI et les CDD de plus de six mois est respectivement de 26,7 % pour les contrats non-marchands (secteur public et associatif) et de 54,8 % pour les contrats

marchands (secteur privé). **Donc, au final, très peu retrouvent un CDI à temps plein.**

Les services publics, comme l'éducation, sont asphyxiés par la posture idéologique « un départ en retraite sur deux n'est pas remplacé ». On détruit donc des emplois indispensables au bon fonctionnement du service. Puis les directeurs d'école sont priés par l'académie d'embaucher des « employés de vie scolaire » en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les personnels en emploi aidé ne bénéficient d'aucune réelle formation, ni de réelle insertion, ni d'accès facile aux droits syndicaux. La CGT Educ'action considère que les missions de ces personnels doivent être effectuées par des fonctionnaires puisque les besoins sont bien réels et revendique donc la titularisation des personnels en contrats aidés. Le recrutement de ces personnels s'est fait sur la base de la précarisation d'emplois statutaires existants et sur de nouvelles missions données à l'Éducation Nationale.



Ces derniers mois, les tribunaux ont condamné l'administration à requalifier des CUI en Contrats à Durée Indéterminée (CDI) : c'est le cas à Angers, Rouen, Clermont-Ferrand...

Les Rectorats n'ont jusqu'à présent pas pris la décision de pérenniser les CDI ainsi requalifiés.

Marie Buisson
Secrétaire académique

DES HAUTS ET DES BAS !

LA RENTRÉE AU COLLÈGE ÉVARISTE GALLOIS DE NANTERRE...

Après une année de conflit permanent avec leur chef d'établissement et une rentrée catastrophique, les personnels du collège se sont mis en grève avec le soutien des parents.

Communiqué de la CGT Educ'action 92 :

« La Cgt Educ'action92 soutient les revendications du personnel du collège Galois de Nanterre. En grève reconductible depuis le 13 septembre, les personnels ne peuvent plus travailler dans des conditions acceptables, leurs revendications sont légitimes.. La situation qu'ils vivent est un exemple grandeur nature de la dégradation considérable des conditions de travail des enseignants.

Les dysfonctionnements ne datent pas de la rentrée 2011 et si nos collègues ont décidé d'utiliser la grève comme ultime moyen pour être entendus c'est que la situation est parvenue à un point de non retour.

Dans l'intérêt des élèves et des familles, de la vie du quartier, la CGT Educ'action 92 demande à l'Inspection Académique de répondre positivement aux grévistes afin que le service public d'éducation puisse reprendre le plus rapidement possible. »

Une mobilisation qui fait (enfin !) bouger la hiérarchie : lundi 19 septembre, M. Rosselet (Inspecteur d'académie du 92) a présidé un conseil d'administration extraordinaire au cours duquel il a annoncé le remplacement immédiat du Principal du collège, un suppléant a pris le poste dès mardi matin... les cours ont pu reprendre.

ÉCOLE JULES FERRY DE DRAVEIL : UNE RENTRÉE IMPOSSIBLE

Depuis la rentrée, les parents de l'école Jules Ferry sont en lutte pour le maintien d'une classe brutalement supprimée à la rentrée par l'Inspection académique.

Les parents ont mené une lutte exemplaire pour obtenir le maintien de la classe. Après avoir bloqué l'accès à l'école, ils l'ont investie et ont mis en place une classe de secours.

Suite à cette action, la directrice de l'école a été prise à parti dans une lettre publique par le maire de la commune, Georges Tron. Dans ce courrier, il l'accuse nommément d'être l'instigatrice de la révolte des parents et prétend qu'elle a tenté d'empêcher la mutation de son collègue suite à la fermeture. M. Tron se targue aussi d'être parvenu à infléchir les décisions de l'IA, à obtenir des ouvertures et à empêcher des fermetures de classe alors même que les seuils n'étaient pas atteints. A en croire ce courrier, ce sont donc les interventions personnelles du maire qui permettent d'ouvrir des classes ou d'empêcher leur fermeture, au mépris des seuils réglementaires.

La CGT Educ'action dénonce avec force la campagne calomnieuse menée à l'encontre de l'équipe enseignante et de la directrice de l'école.

Elle apporte son soutien aux parents qui occupent l'école Jules Ferry de Draveil.

Elle exige la réouverture de la classe fermée à cette rentrée sans concertation.



SALAIRES DES ENSEIGNANT.E.S : LA FRANCE À LA TRAÎNE !

Une enquête européenne (Eurydice - réseau d'information européen dédié à l'éducation) sur les salaires des profs dans 31 pays d'Europe vient de paraître. Pour la France cette dernière indique un salaire brut minimum oscillant entre 22 430€ (maternelle) et 25 228€ (lycée) et un maximum (après 20 à 30 ans de service) entre 44 518€ et 47 477€. On constate que l'avancement dans la carrière est long et fastidieux et que les écarts entre enseignants du primaire et du secondaire, malgré une qualification et certification identiques, ne sont pas négligeables. Parmi les salaires les plus bas, on trouve la Bulgarie (salaire annuel brut médian de 4 271€), la Roumanie et la Slovaquie. Les pays affichant les salaires les plus élevés pour les enseignants sont le Liechtenstein (entre 51 202€ et 83 086€ en primaire et 65 961€ 107 053€ pour le secondaire) et le Luxembourg.

La France a en fait les salaires les plus bas des pays d'Europe de l'ouest et du sud. L'instituteur allemand gagne de 38 à 51 000 euros, le britannique en moyenne 34 795 €, l'espagnol de 29 à 40 000. Au lycée, c'est respectivement 45 à 64 000 € en Allemagne, 38 499 en moyenne en Angleterre, de 33 à 47 000 en Espagne. L'autre caractéristique française c'est la hiérarchisation salariale. L'écart est important entre la rémunération du professeur du secondaire et celle du chef d'établissement.

Oui, mais en France il y a beaucoup de vacances ! Eh bien, loin des idées reçues et de la communication ministérielle, les calendriers scolaires recensés par Eurydice montrent une autre réalité. En Europe, seuls le Danemark, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont des vacances d'été inférieures à 8 semaines, avec 6 semaines dans ces trois cas. Seize pays européens ont des vacances d'été de 9 semaines et plus...

STAGIAIRES : UNE NOUVELLE

FORMATION DES ENSEIGNANTS : CE QUE VEUT LA CGT EDUC'ACTION

La réforme de la formation des maîtres, très largement contestée avant son adoption, présente au bout d'un an d'application un bilan tellement négatif que le ministre se trouve contraint de le reconnaître face à la somme des critiques exprimées de toute part. Pour autant, il ne la remet pas en cause mais estime qu'elle est « perfectible et doit être évaluée ».

La mise en œuvre de la masterisation induit des problèmes multiples d'organisation des formations mises en place sur un calendrier très serré. C'est l'improvisation la plus totale dans la résolution des problèmes des étudiants « en transition » de l'ancien concours à la nouvelle masterisation. Aujourd'hui, les chevauchements entre les stages et les cours universitaires (trois semaines de stage par semestre en M1) rendent impossible le suivi des cours.

Le M2 est ingérable pour des étudiants qui doivent assister aux cours, préparer les épreuves de contrôle du Master, préparer les épreuves du concours, faire des stages, rédiger des rapports de stage et rédiger des mémoires de Master, c'est-à-dire, simultanément valider l'année d'étude, préparer les oraux d'admission et assumer un service d'enseignement en responsabilité (stages).

Quant à l'année de « stage » elle est qualifiée de « très difficile » à « cauchemardesque » selon les

stagiaires ! Enseignants débutants affectés à temps plein dans les établissements scolaires où on a pu les « caser », parfois sans tuteur sur place, ils suivent en plus une formation sans aucune décharge de cours ou de classe. Ils doivent assurer la totalité de la charge de travail d'un enseignant titulaire, plus des journées de formation, le tout sous le regard d'un tuteur et d'un chef d'établissement (ou d'un IEN) qui les évalueront et les feront accéder, ou non, à la titularisation. Dans notre académie, nous avons vu des stagiaires et des tuteurs qui avaient plus d'une heure de trajet pour se



rencontrer, une stagiaire de langue avec 5 niveaux de classe, des stagiaires prenant en charge des élèves handicapés... **Ce n'est plus une entrée dans le métier : c'est du bizutage !**

La CGT Educ'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation. Elle revendique une formation initiale de qualité pour des stagiaires salariés, permettant une entrée dans le métier progressive et accompagnée. Pas de *statu quo* pour autant ! **Nous défendons l'idée d'un concours niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master.**

ENTRETIEN AVEC RÉGIS SIGNARBIEUX, FORMATEUR SYNDIQUÉ CGT

Quels sont les « aménagements » apportés cette année à la réforme de la formation mise en place depuis la rentrée 2010 ?

Il faut distinguer ce qui relève du master dispensé dans les universités et la formation des stagiaires.

En ce qui concerne les étudiants en master, on constate une baisse importante des inscriptions en 1^{ère} année, c'est-à-dire en M1. La baisse des effectifs est structurelle, le métier n'est plus attractif et les étudiants se tournent vers des filières rentables. Investir dans un master a un coût aussi bien pour les enfants des classes moyennes que pour les milieux populaires. Il comporte des risques : que faire avec un master enseignement si j'échoue au concours ? La formation est également très lourde en terme de travail, il faut à la fois valider les enseignements de master, le mémoire professionnel, assurer un stage en responsabilité avec comme préoccupation première la réussite au concours.

En ce qui concerne les aménagements : on demande aux formateurs de mettre des cours en ligne, ce qui demande beaucoup de travail et qui est plutôt mal rémunéré ; on a aussi proposé des masters en alternance : un étudiant (pas un stagiaire) inscrit en master en alternance se voit confier quelques heures par semaine une classe en responsabilité, il est payé en vacations et il assiste à des cours à l'université. Cette formation est mise en place aussi bien en M1 qu'en M2. Ils ont donc une triple charge de travail : la classe, le master, le concours.

Comment les formateurs vivent-ils cette réforme ?

Les formateurs vivent mal cette réforme. Ils sont soumis à des logiques incohérentes pour les étudiants : pour les masters il ne s'agit ni de recherche, ni de formation, ni de préparation aux concours mais un peu des trois.

Pour les stagiaires, la situation est plus difficile que l'an passé, ils sont à temps plein, tous ne sortent pas d'un master enseignement, certains sont contractuels depuis longtemps, d'autres ont passé le concours en candidat libre.

LE RENTRÉE SOUS TENSION

GUIDE DE SURVIE SYNDICAL POUR LE PROF STAGIAIRE

Le constat est unanime. La contre-réforme sur la formation ne permet pas une entrée sereine dans le métier.

Charge de travail, pression de la titularisation, découverte d'un nouvel environnement... Les motifs ne manquent pas pour revendiquer une vraie formation pour les professeurs stagiaires. C'est une des revendications fortes de la CGT Educ'action.

Un point important est à souligner. **Durant cette année, il est primordial de ne pas rester isolé.** Le syndicalisme peut apporter une réponse aux différentes interrogations qui sont celles des stagiaires. Reste à savoir à qui s'adresser pour obtenir les bonnes réponses.

En premier lieu, la section de votre établissement. En salle des professeurs se trouve nécessairement un panneau syndical qui doit vous permettre d'identifier les

personnes syndiquées. Elles seront en mesure de vous fournir les informations sur le fonctionnement de l'établissement ou de l'école. La participation aux heures d'information syndicale est un droit. C'est le lieu de la discussion syndicale au sein de votre établissement ou école.

La CGT Educ'action est organisée en **syndicats départementaux** avec un.e secrétaire départemental.e, un bureau et syndique l'ensemble des personnels de l'éducation. Ils connaissent le département de votre établissement et vous renseignent sur les principales questions liées au métier, aux droits, aux carrières...

Vous aurez également la possibilité pour les questions les plus précises de vous adresser à **nos élus CAPA** (Commission administrative paritaire académique). C'est à eux que vous pourrez confier vos dossiers de mutation, de reclassement... Ils vous apporteront les réponses appropriées et effectueront le suivi de vos dossiers (mutations, reclassement, avancement de carrière...).

Vos **droits et obligations** figurent dans la circulaire n° 2011-073 du 31-3-2011 (vous pouvez la retrouver sur notre site unsen.cgt.fr, Rubrique « entrée dans le métier »). Elle donne le cadre réglementaire dans lequel doit se passer votre stage. Elle précise par exemple :

« Dans le premier degré, les écoles les plus difficiles et les postes spécialisés seront évités de même que l'attribution des classes les plus délicates (cours préparatoire par exemple).

Dans le second degré, vous veillerez à ce que l'emploi du temps des fonctionnaires stagiaires corresponde à

deux niveaux d'enseignement au maximum afin de limiter le nombre de préparations de cours. En vue de faciliter le déroulement de l'année, vous vous emploierez, sauf contraintes géographiques ou disciplinaires particulières, à ce que les stagiaires soient affectés dans le même établissement que leur tuteur. »

Nos employeurs (ministre, recteur, inspecteur d'académie) s'éloignent parfois nettement des règles qui garantissent nos droits de salariés...c'est pourquoi il est important d'avoir accès aux circulaires et textes de loi et de pouvoir être conseillé et défendu par un militant syndical.

Plus que jamais dans cette situation inédite de recul dans l'éducation mais aussi plus largement dans le monde du travail, le syndicalisme de lutte est un moyen de créer du collectif afin de porter nos revendications et faire respecter nos droits. Ensemble, il est possible d'imposer nos choix.



C'EST POURQUOI LA CGT EDUC'ACTION S'ENGAGE AUX COTÉS DES STAGIAIRES POUR EXIGER UN CONCOURS AU NIVEAU DE LA LICENCE ET UNE VRAIE FORMATION PAYÉE DE DEUX ANS AVEC MASTERISATION À LA CLEF.

VOTE ELECTRONIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

QUEL ENJEU POUR LA CGT EDUC'ACTION ?

L'enjeu est de taille : avec la nouvelle loi sur la représentativité (déclinée en accords de Bercy pour la fonction publique), la représentativité syndicale dépend désormais des résultats obtenus aux élections professionnelles. Seront déclarées représentatives les organisations qui obtiendront au moins un siège au Comité Technique Ministériel (CTM).

De plus, les moyens octroyés aux organisations syndicales (décharges de service, autorisations spéciales d'absence, voire possibilité de déposer une heure d'information...) découleront également de ce siège en CTM.

Tous les personnels (enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires, stagiaires...) voteront pour élire le nouveau CTM.

La participation de toutes et tous est cruciale pour notre syndicat : votez et faites voter CGT Educ'action.

Les **COMITÉS TECHNIQUES** sont consultés en matière de moyens alloués aux services (budget, politique des effectifs et des emplois, statut, formation des personnels...)

Scrutins : CT Ministériel et CT Académique.

Les **COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES** concernent l'ensemble de la carrière des personnels titulaires. Elles sont consultées en matière de mutations, d'évolution de carrière, de sanctions disciplinaires...

Scrutins : CAP Académiques (corps du 2^d degré) ou CAP Départementale (1^{er} degré).

Les **COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES** concernent les personnels non-titulaires. Elles n'ont qu'un rôle restreint et ne sont consultées qu'en matière de sanctions disciplinaires et de licenciement.

LE VOTE PAS À PAS...

★ ÉTAPE 1 : NOTICE DE VOTE

Entre le 22/09 et le 28/09, une notice de vote vous est remise en main propre contre émargement par le chef d'établissement ou le directeur d'école.

Pour certains personnels (congrés mater, Brigades, ZIL...), la notice arrivera par courrier au domicile. Elle contient votre **identifiant** et votre **NUMEN**.

★ ÉTAPE 2 : MOT DE PASSE

Après réception de la notice, vous récupérez votre **mot de passe** en vous connectant sur www.education.gouv.fr/electionspro2011 avec votre identifiant, votre NUMEN et les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale (qui correspondent au département de naissance).

Le mot de passe est envoyé par courriel à l'adresse que vous aurez indiquée.

★ ÉTAPE 3 :

Vous pouvez, sur votre espace « électeurs » :

- Vérifier les scrutins auxquels vous participez ;
- Prendre connaissance des listes de candidats et de leur profession de foi ;
- Consulter la démonstration de vote ;
- Tester la configuration de votre ordinateur !

★ ÉTAPE 4 : LE VOTE

Du jeudi **13 octobre** (10h) jusqu'au jeudi **20 octobre** (17h), vous votez en vous connectant sur www.education.gouv.fr/electionspro2011 (cliquer sur "espace électeur")

Saisissez votre **NUMEN** ainsi que les **6^{ème}** et **7^{ème}** caractères du numéro de Sécurité sociale et validez. Cliquez sur la rubrique "je vote" puis saisissez votre **identifiant** de vote et votre **mot de passe**.



Consultez la page spéciale élections sur le site de la CGT Educ'action Versailles et retrouvez

Nos professions de foi
Nos listes par scrutin
Notre guide pratique

<http://premiumorange.com/uaserver/>

LES SALES PROFS !

D'après une récente enquête de l'OCDE, la France est le dernier pays des 36 analysés pour l'évolution de ses dépenses éducatives

Source : [Regards sur l'Éducation](#), OCDE.

2 MILLIONS

C'est le nombre de parents qui scolarisent leur enfant à domicile aux Etats-Unis.

En Angleterre, on estime à 50 000 le nombre d'enfants scolarisés à domicile.

Source : [swissinfo.ch](#)



Fillon et Guéant autorisent le tir à l'arme de guerre sur les manifestants ou... décidément ce mois de juillet était pourri !

Un décret publié discrètement au *Journal Officiel* du 1^{er} juillet 2011 ajoute à la liste des armes utilisables par les forces de l'ordre une arme de guerre.

L'article 3 du JO stipule que « pour le maintien de l'ordre » peut être utilisé « le fusil à répétition de précision calibre 7,62x51 mm et ses munitions » ! Une arme utilisée par le GIGN et baptisée *Ultimat Ratio*. Un bien joli nom...les manifestants apprécieront !



D. R.

LA CUISINE DES ÉTABLISSEMENTS À LA SAUCE RGPP

D'après une récente enquête du SNPDEN (syndicat de chefs d'établissement) auprès de 1 500 établissements du second degré, voici les moyens qu'utilisent les chefs d'établissement face aux suppressions de postes :

★ 33% (mais **51% des LP, plus de 40% des LPO et LGT**) limitent le nombre de cours à effectifs réduits ;

★ 27% (mais **31% des collèges**) suppriment les actions de remédiation ;

★ 23% (mais **31% des LP**) éliminent les projets éducatifs ;

★ 21% (mais **47% en LGT**) recourent à des regroupements pédagogiques artificiels...

Enfin, 12% d'entre eux affirment ne plus respecter les horaires nationaux et 13,3% disent avoir l'intention de recourir à ce « levier »...

Source : enquête dotation SNPDEN, <http://www.snpden.net/sites/default/files/files/Enqu%C3%AAte%20dotation%20snpden.pdf>



NON TITULAIRES : DES CONDITIONS INDIGNES !

Cette rentrée aura été un véritable calvaire pour les non titulaires de notre académie sans affectation. Impossibilité d'obtenir quelqu'un au bout du fil, pas de réponse aux mails envoyés : nos collègues ont été laissés dans l'incertitude et l'angoisse alors qu'ils servaient de variables d'ajustement aux réformes mises en place depuis plusieurs années (Bac Pro 3 ans, formation...)

Nous avons dénoncé cette situation devant le recteur et demandé que pour le moins une cellule d'accueil téléphonique soit mise en place pour répondre aux attentes légitimes des personnels.

Depuis la mi-juillet nous suivons également l'ensemble des dossiers d'affectation que nous ont confiés les non titulaires (une centaine à ce jour).

Frédéric Moreau

FICHAGE DES ÉLÈVES DE COLLÈGE

Vous pensiez tout savoir du fichage des élèves ?

Après Base élèves et le Livret Personnel de compétences, il semble bien que le fichage est à ce point entré dans les esprits qu'il n'est désormais plus besoin d'injonction ministérielle.

Le journal *Mediapart* a en effet rendu public le système de fichage interne d'un collège de Montreuil. Aux données scolaires (niveau, comportement) se superposent des informations personnelles et confidentielles, des jugements de valeur sur la personnalité des élèves ou encore la mention de leur origine ethnique : « fourbe, vicieux, insolent » voisine avec « stéréotype de la fille de cité dans son attitude », « gens du voyage » avec « violence du papa envers sa fille »... ou encore : « point faible : a une attitude d'élève » !

Source : [Mediapart](#).

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

☎ 01 46 09 90 19

uasenver@wanadoo.fr

Secrétaire académique : Marie BUISSON
Secrétaire académique adjoint : Frédéric MOREAU
Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,
Jeudi 9h30-16h30,
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualité
sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

CGT Educ'action 78

Maison des Syndicats
4, place de Touraine
78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

CGT Educ'action 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91 034 EVRY CEDEX

☎ 01 60 78 41 49

☎ 01 60 78 55 43

sden-cgt91@orange.fr

Co-secrétaires départementales :

Véronique JOSIEN

Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : Mardi, mercredi
matin et vendredi après-midi

CGT Educ'action 92

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

sden-cgt92@wanadoo.fr

Blog : www.cgteeduc92.org

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir
de 10h00

CGT Educ'action 95

82, bd Gal Leclerc
(anciennement bd Lénine)
95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 18 45 43 07

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX

Jean FRAYSSE

Permanence : Mardi 10h-17h et
vendredi 10h-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

☎ :

e-mail :@.....

Établissement :

Nom :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

RETOURNER CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA
CGT EDUC'ACTION
DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE.